

# *Photographie et dessin de création*

La Scam a créé en 2010 une dotation annuelle destinée à encourager, sous forme de bourses, des auteurs de projets de photographie et/ou de dessin de création. Ces aides, d'un maximum de 6.000 €, seront attribuées à des personnes physiques, membres ou non de la Scam, français ou étrangers, pour leur permettre d'approfondir et de mener à bien un projet de thème libre conçu pour des supports, tant traditionnels que récents.

## **Conditions de participation**

Le dossier de candidature doit comporter (9 exemplaires) :

Une proposition, écrite en langue française, reliée en format A4, contenant au moins :

Une lettre à ses confrères du jury, avec mention du titre du projet et l'ensemble des coordonnées de l'auteur

Une note d'intention de 3 pages au maximum

L'insert sous forme de photocopies d'un travail préalable de photographies, d'extraits d'ouvrages ou de publications ou de support numérique (dans l'éventualité d'une animation d'images) dans le cas d'une possible résonance avec le projet en devenir, et le cas échéant les autorisations nécessaires

Le parcours ou le curriculum vitae professionnel de l'auteur

Exploitation de l'œuvre:

Les auteurs lauréats d'une bourse de la Scam, parvenant à mener à terme leur projet, s'engagent à:

Faire figurer, à l'occasion de toute exploitation de l'œuvre, la mention de la Scam selon une formule désignée dans une convention d'usage

Faire participer la Scam, dans la mesure du possible, à la négociation du contrat de production, les lauréats bénéficiant des conseils juridiques de la Scam

Déclarer l'œuvre terminée au répertoire de la Scam

Adresser un exemplaire de l'œuvre à la Scam afin de figurer au sein de la maison des auteurs

Acceptation du règlement:

Les bénéficiaires de ces bourses sont appelés à transmettre à la Scam, dans l'année qui suit, l'état d'avancement de leur projet

Les auteurs, qui ont obtenu une bourse, ne seront admis à concourir à nouveau qu'après avoir achevé le projet encouragé

Un lauréat, contraint d'abandonner son projet, en informera la Scam ; le bénéfice de cette aide pourra alors être reporté sur un projet de même ambition et soumis à la commission du répertoire Image fixe

Les projets doivent être affranchis de toute contrainte publicitaire

Les candidats, expédiant à la Scam un dossier, sont réputés avoir pris connaissance des termes du présent règlement et en avoir accepté toutes les clauses

Les lauréats sont liés par une convention d'aide à la création signée avec la Scam

## **Calendrier**

Les projets doivent être adressés le 15 mars au plus tard de chaque année

Deux auteurs rapporteurs issus de la commission effectuent une première sélection

Les auteurs des projets retenus peuvent être invités à développer plus avant leur projet

Le jury composé d'auteurs de la commission est souverain; il communique son palmarès au plus tard le 31 mai, sur le site de la Scam [www.scam.fr](http://www.scam.fr)

Les lauréats peuvent être invités à rencontrer les membres du jury au siège de la Scam